

MAIRIE D'ARMENTIERES EN BRIE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2011 – N° 29

L'an deux mil onze le Vingt neuf Septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Mme COURTIAL, Maire.

Etaient présents : Mme COURTIAL – M. WALLE – Mme BICHBICH – Mme FAVRE –
M. COLAS Philippe – Mme BULTEL – M. COLAS Michel
M. CARRE – Mme PRAGNON – M. BOUBEKEUR – Mme MERCHIE

Pouvoir : M. GRESSIER à M. CARRE

Absent : M. FISCHER

Secrétaire de séance : M. WALLE

Après lecture par Monsieur WALLE , le compte rendu n° 28 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme MERCHIE avait informé la Mairie de son absence au mois d'Août et demande de ce fait qu'elle soit notée « Excusée » et non « Absente ».

Mme le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la consultation pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'étude du contrat pour la mise à disposition et la maintenance des bacs marron destinés à la collecte des O.M. Accord du Conseil Municipal.

M. CARRE demande une réunion de l'ensemble des conseillers pour la mise au point du fonctionnement des diverses commissions. Accord du Maire.

Travaux

Nous recevons ce jour de Monsieur Jean-François COPE un avis favorable à notre demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de voirie rue de la Gillette et rue de Tancrou, le montant de la subvention s'élève à 13.000 €- Dès que nous serons en possession de la décision qui nous sera notifiée par M. le Préfet de Seine et Marne, l'ordre de service sera délivré à l'entreprise chargée des travaux.

En ce qui concerne le contrat triennal de voirie nous avons reçu le 15 Septembre 2011 un courrier du Conseil Général nous informant que notre dossier a été validé.

Travaux réalisés :

La parcelle située rue d'Isles cadastrée section B 286 a fait l'objet d'un nettoyage par les ouvriers.

Le Conseil Municipal décide de ne pas louer cette parcelle.

La VMC à la salle des fêtes a été remplacée.

Il a été remplacé 4 panneaux de grillage au fond de la cour de l'école primaire. Mme le Maire précise que ces derniers ont déjà été détériorés et devront faire l'objet d'un renforcement.

Des plaques ont été posées sur le pourtour de la cour de l'école maternelle, là où le niveau de la cour est plus bas que celui des parterres pour éviter que les enfants ne fassent tomber de la terre dans la cour d'école.

Les trous ont été bouchés rue de l'Abreuvoir avec de l'enrobé à froid. En attendant les travaux de la réfection complète de cette voie (fin 2012 – courant 2013) dans le cadre du contrat triennal de voirie, Mme le Maire propose de demander un devis pour réalisation d'un gravillonnage. Avis défavorable du Conseil Municipal. Mme le Maire suggère alors d'augmenter l'emprunt qui sera réalisé dans le cadre des voiries de la rue de la Gillette et de la rue de Tancrou afin d'y inclure la rue de l'Abreuvoir. Une consultation sera donc lancée afin d'en déterminer le coût avant la passation d'un marché.

La nouvelle réglementation relative à l'élagage permet aux municipalités de demander aux riverains l'élagage et le recépage de tous végétaux invasifs sur la voie publique. Un arrêté municipal a été pris en ce sens. Les habitants sont invités à entretenir régulièrement les abords « végétalisés » des voies publiques.

Le Maire demande que la commission des travaux se réunisse pour faire le point des différents chantiers

Subvention

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire décide d'attribuer une subvention complémentaire de 320 € à l'ACFA représentant l'avance faite par cette association pour la délivrance des tickets de manège lors de la fête communale.

Les crédits nécessaires seront prélevés de l'article 61523 pour les porter à l'article 6574.

Etude surveillée

Après avoir étudié les différents points (taux de rémunération des heures effectuées par les enseignants et le coût de fonctionnement) le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir, décide de fixer à 20 € le coût mensuel de l'étude pour un enfant. Il est précisé que si les effectifs devaient diminuer (15 enfants) l'étude serait supprimée.

Plan stratégique de santé

M. WALLE donne un résumé de ce dossier. Mme MERCHIE fait remarquer qu'il aurait été souhaitable que ce dossier soit examiné en commission.

M. WALLE précise que ce dispositif se substitue à celui actuellement en vigueur au sein des huit délégations territoriales de l'ARS Ile-de-France (ex Ddass) et que l'absence de position vaut avis favorable.

Réforme de la T.L.E.

M. WALLE donne connaissance de la réforme de la TLE (taxe locale d'équipement) remplacée par une nouvelle taxe TA (taxe d'aménagement) Cette nouvelle taxe peut être fixée à des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire sur l'ensemble du territoire de la commune ou modulé par secteur. Il précise qu'actuellement cette taxe est fixée à 3% et concerne toutes constructions. Le Conseil Municipal après cet exposé décide d'instituer sur l'ensemble de la commune un taux de 3% .

Marché mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Mme le Maire fait part à l'assemblée que le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Commune et Terres et Toits, prend fin prochainement, le 1/02/2012 et qu'il convient de procéder sans tarder à une consultation pour désigner son assistant maîtrise d'ouvrage (AMO).
Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer ladite procédure.

Marché pour la mise à disposition et maintenance des bacs « marron » pour la collecte des O.M.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de marché pour la mise à disposition et maintenance des bacs «marron» pour la collecte des O.M. dont le coût s'élève à 59,80 €HT par m3 de capacité desdits bacs.

Ledit contrat y afférant prenant effet le 1^{er} Octobre 2011 pour une durée de 4 ans .

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le marché à intervenir avec AUBINE.

Informations et questions diverses

Le Maire informe le Conseil que différents terrains sont à vendre au lieudit les carrières. Le Conseil souhaite qu'une estimation soit demandée aux services des domaines.

En raison de l'inauguration du Musée de la Grande Guerre à Meaux le 11 Novembre. La cérémonie se déroulera à Armentières à 9 heures 30. La chorale de Bernard Mesnil ne pourra être présente.

En fin de séance il a été décidé de convoquer les membres du Conseil pour une réunion de travail sur les commissions en date du 17 octobre 2011.

La séance est levée à 22 heures.